



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Martinique : peche maritime

Question écrite n° 18666

Texte de la question

M. Andre Lesueur attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la peche sur la situation du comite des peches de la Martinique. Une reunion organisee en prefecture le 16 mai dernier a montre que les differents partenaires souhaitent trouver des solutions a la crise institutionnelle et financiere que connait cet organisme. Il s'inquiete de cette situation et des consequences qu'elle pourrait avoir pour l'ensemble de la profession et souhaite donc que toutes les mesures soient prises pour acclerer la tenue de nouvelles elections.

Texte de la réponse

Les difficultes soulignees par l'honorable parlementaire et qui avaient empeche jusqu'ici la mise en place du comite regional des peches maritimes et des elevages marins, elu le 19 novembre 1992, sont desormais en voie de solution. Constatant la carence de l'institution, le prefet de la region Martinique a en effet prononce la dissolution du comite et souhaite qu'il soit procede a de nouvelles elections. Le jour du scrutin a ete fixe sur sa demande, par arrete du 27 septembre 1994, au 22 mars 1995. Le ministre de l'agriculture et de la peche souhaite que soit retabli, a l'issue de cette procedure, et au travers d'un nouveau comite regional legalement constitue et fort de la legitimite electorale, un cadre propre a restaurer le dialogue entre les differents acteurs de la filiere de la peche maritime.

Données clés

Auteur : [M. Lesueur André](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18666

Rubrique : Dom

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 octobre 1994, page 4835

Réponse publiée le : 26 décembre 1994, page 6446